



L'ÉNERGIE SOLAIRE À VOTRE PORTÉE



Produisez votre propre énergie verte et faites des économies substantielles.

Vous souhaitez :

- Économiser sur votre facture d'électricité ?
- Participer à la production d'énergie durable ?
- Renforcer votre image verte ?
- Faire participer vos employés, voisins ou membres au financement du projet avec un rendement intéressant ?

**Vous êtes propriétaire d'un bâtiment doté d'une vaste toiture ou d'un carport ?
Installez des panneaux photovoltaïques et produisez votre propre énergie !**

Produisez vous-même votre électricité !

Luminus vous accompagne dans la concrétisation de votre propre projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

1 Nous prenons en main l'ensemble du projet

Nous pilotons le projet dès le premier jour et durant les années de service de vos panneaux.

- Étude de faisabilité.
- Conception, installation, mise en service et entretien.
- Injection de l'énergie dans vos installations et, le cas échéant dans le réseau électrique.



2 Plan de financement sur mesure

Non seulement vous bénéficiez d'une garantie de 25 ans sur les panneaux solaires, mais vous récupérez également votre investissement en trois à dix ans.

En Flandre, vous pouvez demander une aide pour l'installation de vos panneaux solaires auprès du gouvernement flamand via le mécanisme d'appel d'offres «Call Groene Stroom». La condition est que la puissance installée de votre installation soit comprise entre 40 kW et 2 MW. La contribution financière du gouvernement flamand dépend de l'aide demandée par MWh produit. Ne vous inquiétez pas, Luminus vous assistera dans votre demande afin d'obtenir un financement maximal.

Il existe actuellement deux possibilités de financement pour les panneaux solaires à Bruxelles et en Wallonie. Vous pouvez bien sûr tout simplement payer vous-même l'installation. L'autre option consiste à ce que nous prenions en charge tous les investissements liés au projet. En échange, nous recevons :

- Les certificats verts attribués par votre région.
- Le loyer calculé pour rester inférieur au coût de l'électricité économisée par vos panneaux solaires.

De plus, dans toutes les régions, il est également possible d'impliquer vos employés, membres, résidents dans votre projet et de financer une partie de l'installation grâce au crowdfunding. Chaque personne qui contribue reçoit alors un rendement intéressant sur une période de remboursement de cinq ans.

3 Vous bénéficiez d'une foule d'avantages

- Les loyers de votre installation sont inférieurs à la valeur de l'électricité qu'elle produit.
- Une fois la période d'amortissement terminée, l'électricité produite ne vous coûte plus rien.
- Pour l'énergie produite sur votre site, vous ne devrez verser ni redevance, ni frais de distribution ni taxes aux gestionnaires de réseau et à l'Etat.
- Nous vous proposons un contrat de fourniture avantageux pour votre consommation résiduelle d'électricité, et nous vous rachetons votre surplus d'électricité lorsque la production de vos panneaux est supérieure à vos besoins.

Vous souhaitez lancer un projet photovoltaïque ?

- Disposez-vous d'une toiture de plus de 350 m² ?
- Votre toiture peut-elle supporter un poids supplémentaire de 15 kg/m² ?
- Etes-vous propriétaire du terrain et du bâtiment ?

Si vous avez répondu 'oui' à toutes ces questions, alors vous pouvez devenir l'initiateur d'un projet photovoltaïque. N'hésitez pas non plus à nous contacter dans les autres cas : nos experts développeront une solution sur mesure adaptée à vos contraintes techniques !

Pour de plus amples informations, contactez votre Key Account Manager ou envoyez un mail à btb@luminus.be

